

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 2 Décembre 2008

L'an deux mil huit, le deux décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Patrice BOUDIGNAT, Maire

**Etaient présents** : Monsieur Patrice BOUDIGNAT, Madame Sylvie LEYMAN – 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur Jean-Pierre ROCIPON – 2<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur Jérôme DARIDAN – 3<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur Pape DIOUF, Madame Françoise GATELLIER, Monsieur Hervé MANDON, Monsieur Rodolphe RENAI, Madame Nathalie TAVOLETTA.

**Absents excusés et représentés** : Madame Mercedes TIMOTHEE pouvoir à Monsieur Patrice BOUDIGNAT

**Absents excusés** : Monsieur Dominique GAUFILLIER

La séance s'est tenue au lieu habituel sous huis clos.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Hervé MANDON.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Procès Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 9 septembre 2008 a été adopté à l'unanimité.

Le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, déclare la séance ouverte à 20H40.

### **ARRÊTE MUNICIPAL RELATIF AUX BRUITS DU VOISINAGE**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de prendre un arrêté municipal relatif aux bruits de voisinage selon la réglementation en vigueur, soit en référence à l'arrêté 18SE du 13 novembre 2000 modifiant l'arrêté DAI CV 84 du 11 juillet 1996, qui stipule que l'utilisation des tondeuses à gazon ou autres engins à moteurs bruyants est autorisé uniquement : en semaine, de 7H00 à 20H00 – le samedi, de 9H à 12H00 et de 15H00 à 19H30 – Le dimanche et les jours fériés, de 10H00 à 12H00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** et mandate le Maire pour effectuer un nouvel arrêté municipal avec les horaires tels qu'ils sont indiqués ci-dessus.

**10 VOIX POUR**

## **ARRÊTE MUNICIPAL RELATIF AUX HEURES ET DATES DE BRULAGE DES DECHETS VERTS**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de prendre un arrêté municipal relatif aux heures et dates de brûlage des déchets verts selon la réglementation en vigueur, soit l'article 84 du règlement sanitaire départemental qui interdit strictement les brûlages à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet polluant.

Il est interdit de brûler des déchets végétaux au-delà de 17H30 et toute la journée des dimanches et jours fériés. Ces feux sont également interdits pour la période du 15 juin au 15 septembre. Il est interdit de brûler à moins de 10 m des habitations et de la voie publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** et mandate le Maire pour effectuer un nouvel arrêté municipal avec les horaires et dates els qu'ils sont indiqués ci-dessus.

**10 VOIX POUR**

## **ARRÊTE MUNICIPAL INTERDISANT L'ACCES SUR LE STADE ET SES ABORDS AVEC DES ENGIN A MOTEUR TELS QUE LES MOTOS, LES SCOOTERS, OU MOBYLETTES**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il ya eu plusieurs plaintes concernant le passage d'engins à moteur sur le stade et ses abords. Il explique donc la nécessité de limiter l'accès du stade et de ses abords aux piétons et aux engins non motorisés dans l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique. Le Maire propose donc de prendre un arrêté municipal et de matérialiser cette interdiction par des panneaux aux abords du stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** et mandate le Maire pour exercer ses pouvoirs de police, prendre un arrêté municipal interdisant tous les engins à moteur sur le stade et ses abords.

**10 VOIX POUR**

## **CONTRAT RURAL INTERCOMUNAL POUR LE RPI HERME MELZ**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal son souhait d'établir un contrat rural intercommunal avec Le Maire d'Hermé, Monsieur Bourlet concernant le RPI d'Hermé – Melz. Il explique donc que ce contrat peut avoir lieu dans ce sens lorsque les deux communes sont en accord et doivent effectuer des travaux dans les locaux scolaires.

Ce contrat rural est subventionnable à 80% à hauteur de 762 245€ HT, (subventionnement du RPI par les deux communes au prorata des travaux), la réalisation de ce contrat est sur 5 ans. Il explique aussi qu'il doit être procédé à la transformation des statuts du RPI afin que ceux-ci puissent intégrer la capacité d'investissement des deux communes. La procédure pour la mise en place d'un contrat rural nécessite 2 ans.

Une réunion de présentation sera proposée aux parents d'élèves et aux enseignants afin de les associer au projet.

Après avoir établi un cahier des charges avec le concours de Philippe GRANDJEAN, Architecte au CAUE, un architecte sera choisi, pour réaliser un avant projet.

Le Maire rappelle également qu'il étudiera ce projet et sa partie financière avec Madame le Trésorier de Provins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à ce contrat rural.

## **10 VOIX POUR**

### **COMITE DE REDACTION POUR LE BULLETIN MUNICIPAL « LA JONQUILLE »**

Le Maire rappelle qu'il est important de nommer les personnes qui contribuent de manière régulière à la rédaction de la « Jonquille » notre bulletin Municipal.

- Directeur de la Publication : Patrice BOUDIGNAT
- Rédacteur en Chef : Mercedes TIMOTHEE
- Rédacteurs (élus): Sylvie LEYMAN - Jean-Pierre ROCIPON – Hervé MANDON
- rédacteurs (non élus) : Monique BONNET – Julie LEBRETON – Eva WELLHOFF et Paula VIEIRA NEVES.

Concernant les aspects légaux pour la « publication de la Jonquille », le dépôt légal de la publication concernant l'édition trimestrielle d'un bulletin d'information doit être faite si celui-ci est tiré à plus de 300 exemplaires, ce qui n'est donc pas le cas de notre Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité**.

## **10 VOIX POUR**

### **TRAVAUX EAU 2009**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son souhait de résoudre les problèmes d'inondations pluviales sur la Commune.

Le Maire insiste sur l'intérêt à ce que la canalisation d'eau dans la rue du chemin neuf soit bouclée avec celle arrivant directement à la salle polyvalente. Ceci évitera les dépôts dans les canalisations et allègera les travaux d'entretien sur ces deux portions actuelles. A cette occasion, la tranchée qui sera réalisée permettra en partie de drainer, lors d'orages importants, une portion inondée de la rue du chemin neuf.

A ce jour deux devis ont été proposés :

- Entreprise Maire pour un montant de 6730.00€ HT (tranchée drainante non chiffrée)
- Entreprise PAGOT pour un montant de 18 133.00€ HT (devis complet)

Le maire pense que ces deux devis sont élevés pour notre budget et une autre entreprise sera sollicitée ainsi que ces deux précédentes. Il sera donc demander à l'entreprise Maire et l'entreprise Pagot de réétudier les devis présentés.

## **10 VOIX POUR**

## **INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR**

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le décompte de l'indemnité de conseil allouée à Madame VAN LANDEGHEM, Trésorier pour son activité sur l'exercice 2008. Ce décompte est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** d'allouer l'indemnité de conseil à Madame VAN LANDEHEM d'un montant de 276.93€ net.

**10 VOIX POUR**

## **BILAN INTERNET**

### **Contrat Livebox pro**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le contrat de location actuel de la mairie va être migré en contrat livebox pro afin que l'école et la mairie puisse être illimitée sur Internet sur la ligne de la mairie et il explique que ce contrat permettra également de pouvoir téléphoner vers des numéros fixes et ce gratuitement, ce qui à terme réduira les frais de télécommunications. Un technicien d'Orange doit passer dans les prochains jours afin de valider l'opération. Affaire à suivre...

### **Mise en ligne du site de la mairie**

Hervé MANDON a terminé la mise en place du site de la Commune, qui indique diverses informations pratiques ou autres, il lui reste simplement quelques photos à y ajouter. La mise en ligne de ce site aura un coût d'environ 80€ à l'année et une facture sera demandée afin que cette mise en ligne puisse être payée par mandat administratif.

Le Maire propose à Hervé Mandon de présenter ce site avant de le mettre en ligne et ce le jour des vœux du maire, soit le 11 janvier 2009. Affaire à suivre...

### **Internet par satellite**

Jean-Pierre ROCIPON a proposé l'installation d'Internet par Satellite aux habitants de la Commune qui ne sont pas éligibles aux différentes technologies que ce soit l'ADSL ou le WIMAX. Grâce à cette opération, environ une vingtaine de personnes non éligibles à l'ADSL ou au WIMAX vont désormais pouvoir bénéficier de cette opération.

## **NOM DES RUES ET PLAN DE LA COMMUNE**

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que certains panneaux de rues sont détériorés ou voire absents et qu'il serait nécessaire de remettre des panneaux afin de faciliter les services de la poste, des livreurs ou autres. Il demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir sur le nom du lotissement des Gravieres à transformer en rue des

Graviers et de renuméroter tout le lotissement en partant de la droite, 1-2-3-4 etc... Il précise également que différentes administrations comme l'EDF, France Télécom, la Poste ou même le SDIS demandent souvent s'il existe un plan de la Commune, il serait donc important de mettre en place un plan de la Commune et propose donc de demander à des professionnels le coût de la réalisation d'un plan de Melz-sur-Seine.

Concernant les rues de la Commune, il manque plusieurs panneaux soit :

- 1 panneau pour Chemin Rimbault
- 1 panneau rue de la Gare
- 2 panneaux rue du chemin Neuf
- 1 panneau rue du Chêne
- 1 panneau rue du Point du Jour
- 1 panneau rue des Graviers

Egalement à l'entrée de chaque hameau, remettre un panneau indiquant le hameau soit 6 panneaux pour l'entrée et la sortie de chaque hameau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de revoir les panneaux et de faire le nécessaire pour que tous les indications soient précises et budgétise pour ces achats de panneaux la somme de 800.00€ HT.

## **10 VOIX POUR**

### **SECURITE GRAND'RUE DE BLUNAY**

#### **RD 18 A**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un dossier d'études proposé par Monsieur VISCAINO de la DDE sur l'aménagement de sécurité sur la traverse du hameau de Blunay (RD 18A) concernant la réalisation d'un passage piéton surélevé. Cette possibilité avait été envisagée lors de la dernière réunion de Conseil Municipal. Le coût global de cette opération est de 5 800€ HT. Le maire rappelle que malgré toutes les hypothèses imaginées, la Grand'rue de Blunay est une route départementale et les aménagements doivent être compatibles avec ce genre de route.

### **POSE D'UN MIROIR A L'ENTREE DE BLUNAY**

Le Maire rappelle qu'à l'endroit où se situe les N°5 – 5 BIS et N°5 TER de la Grand'rue de Blunay, la visibilité est difficile pour sortir de cette impasse et qu'un miroir pourrait être posé afin de faciliter la sortie des riverains et améliorer leur sécurité. Un devis a été établi par Laurent VISCAINO de la DDE pour un montant de 1200.00€ HT. Une offre plus intéressante pourrait être envisagée pour ce miroir avec le concours de la Commune.

## **10 VOIX POUR**

### **INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE POUR LES AGENTS COMMUNAUX.**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la Trésorerie de Provins lui demande de régulariser les heures supplémentaires qui sont allouées aux agents communaux. Afin de respecter la réglementation en vigueur, ces heures vont être transformées en IAT, qui va être attribuée à chaque agent à temps complet. Le Maire prendra donc un arrêté pour déterminer le coefficient à chaque agent, de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** et mandate le Maire pour prendre l'arrêté nécessaire

**10 VOIX POUR**

### **INDEMNITE DE TELEPHONE POUR LES AGENTS TECHNIQUES**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les agents techniques sont amenés à se servir de leur téléphone portable personnel pour appeler la mairie ou autres et de ce fait, une indemnité de frais de téléphone sera attribuée pour un montant net de 16€ et ce pour Monsieur LEYMAN et Monsieur THIERRY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** et mandate le Maire pour mettre en place cette indemnité.

**10 VOIX POUR**

### **TRAVAUX CHEMINS 2009**

Pour l'année 2009, un budget de 800.00 € sera ouvert concernant l'entretien des chemins communaux (entretien des bordures boisées). Le Maire demande donc à Jean-Pierre ROCIPON et Hervé MANDON de déterminer les chemins les plus nécessaires de cet entretien.

### **P.L.U PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Maire précise aux Membres du Conseil Municipal que les consultations auprès de différents urbanistes auront lieu à partir du mois de janvier 2009 et que la période d'élaboration du PLU sera d'une durée environ de deux ans.

Affaire à suivre...

## **BILAN DEBARDAGE ESTIENNEY**

Sylvie LEYMAN en charge de ce dossier informe les membres du Conseil Municipal qu'elle reste sans nouvelles de Monsieur Estienney qui devait dans un premier temps remettre en état pour le 30 juin, ensuite pour le 31 octobre ou 30 novembre, or comme nous sommes déjà au mois de décembre et qu'aucune remise en état a été effectuée et aucun courrier de sa part reçu, il faut donc procéder à nouveau à un état des lieux par un constat d'huissier en présence de l'ONF et de l'entreprise. En effet, l'entreprise a dépassé l'échéance accordée à plusieurs reprises. Sylvie LEYMAN va donc adresser une lettre recommandée à Monsieur Estienney et va organiser un état des lieux dans les meilleurs délais. Affaire à suivre...

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE LOTISSEMENT DES GRAVIERS**

Le Maire présente un devis que Jean-Pierre ROCIPON a demandé à l'entreprise FORCLUM pour l'extention du réseau de la rue des Graviers. Cette entreprise travaillant en partenariat avec le Syndicat d'Electricité de Bray, les travaux électriques sont à la charge du syndicat, ce devis ne désigne que la fourniture et la pose de deux lampadaires afin que ce lotissement soit éclairé car actuellement, il n'y a aucun éclairage. Ce devis s'élève à un montant de 2531.94€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de faire les travaux nécessaires afin de poser deux lampadaires dans le lotissement des Graviers pour la somme de 2531.94€ HT.

### **SORTIE AU BOWLING POUR LES « ADOS DU VILLAGE »**

Le Maire dit aux membres du Conseil Municipal qu'un brin de Jonquille spécial jeunes est en cours d'élaboration et qu'il va être proposé aux jeunes une sortie au Bowling de Provins. Eva WELLHOFF et Mercedes TIMOTHEE sont bénévoles pour accompagner les jeunes lors de cette sortie. La question d'assurance doit être étudiée pour savoir si elles peuvent les emmener dans leurs propres véhicules avec une décharge écrite des parents ou s'il faut que le point de rencontre se fasse directement à Provins devant le bowling. Pape DIOUF intervient et propose de demander à Procars le prix pour une aller retour BLUNAY – PROVINS et PROVINS – BLUNAY en soirée d'un vendredi.

### **LA DECORATION DE NOEL DU VILLAGE**

Les agents communaux sont actuellement en préparation de la décoration de Noël, cette année des luminaires ont été achetés pour un montant de 615.00€ afin d'améliorer la qualité de la décoration de notre village.

## **TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE**

### **Reprise des bessiers**

Certaines passerelles ou bessiers (rue de la Gare à Melz) ont leurs tabliers en béton lourdement fissurés. L'entreprise PAGOT propose de réparer trois portions par recoffrage, remise en état des aciers. Le devis établi par l'entreprise PAGOT s'élève à un montant de 2430.00€ HT soit 810.00€ Ht par portion.

Ces travaux seront étudiés début 2009.

### **Ouvrage d'art RD18 E 2**

L'ouvrage d'art (rue de la Gare à Melz) n'étant plus étanche et dont les pilasses s'effondrent nécessite une remise en état rapide. Le devis de l'entreprise Pagot s'élève à un montant de 30 354.30€ HT.

Comme pour les passerelles, ce devis pour l'ouvrage d'art sera étudié début 2009.

## **PRESENCE AU REPAS DES ANCIENS**

Le repas des anciens aura lieu le 14 décembre 2008. Le dossier concernant les personnes bénéficiant de cette invitation n'ayant pas été retrouvée en mairie, il nous a été difficile de définir les ayants droits et ceux réglant une participation. Le maire s'interroge sur les personnes ayant réglées une participation en espèces en 2007 et dont la somme n'a pas été imputée au budget du CCAS. Prochainement, nous reviendrons sur cette étude comptable. Pour 2008, les personnes accompagnant les « Anciens » régleront par chèque à l'ordre du Trésor Public.

## **PERMANENCES DU SAMEDI MATIN POUR LE PREMIER SEMESTRE 2009.**



Arrivant en fin d'année 2008, nous avons décidé d'inscrire les dates pour l'année 2009, auxquelles les permanences du samedi auront lieu ainsi que les élus qui seront présents, soit :

**3 janvier : Jérôme DARIDAN**

**7 février : Patrice BOUDIGNAT**

**7 mars : Jean-Pierre ROCIPON**

**4 avril : Hervé MANDON**

**2 mai : Rodolphe RENAI**

**6 juin : Nathalie TAVOLETTA**

Plus aucune question n'ayant été posée, la séance est levée à 23H35

**Le Maire,**

Patrice BOUDIGNAT

**Les Adjoints au Maire,**

Sylvie LEYMAN

Jean-Pierre ROCIPON

Jérôme DARIDAN

**Les Conseillers Municipaux,**

Pape DIOUF

Françoise GATELLIER

Dominique GAUFILLIER

Hervé MANDON

Rodolphe RENAI

Nathalie TAVOLETTA

Mercedes TIMOTHEE

(Absente et représentée par Mr BOUDIGNAT)